



## **PRIME POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME PHOTOVOLTAÏQUE**

Attendu qu'il est important d'améliorer la qualité de l'environnement de la région par la réduction de la consommation en combustibles fossiles et donc la réduction de la pollution atmosphérique ainsi que la production de gaz à effet de serre responsable du réchauffement de la planète.

Le Conseil Communal souhaitant que la Commune de Braine-le-Comte soit active et novatrice dans le domaine de la protection de l'environnement.

La Ville de BRAINE-LE-COMTE, **octroie une prime de 250 €** pour l'installation d'un système photovoltaïque pour autant que l'installation soit implantée sur le territoire de la commune de BRAINE-LE-COMTE.

La prime est accordée après vérification technique de la réalité de l'installation par les agents du service environnement.

**Pour bénéficier de la prime, la demande doit être transmise, dans un délai de 4 mois après réception du courrier de la CWAPE, auprès du Collège Communal.**

**La prime est accordée sur présentation du formulaire de demande accompagné des documents suivants :**

- la copie des factures d'achat et d'installation ;
- les preuves de paiements ;
- la copie du courrier d'octroi de certificats verts et de labels de garantie d'origine pour une installation photovoltaïque (courrier de la CWAPE).

Dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet, la prime est libérée au demandeur dans les trois mois de la décision prise par le Collège Communal.

✂-----

### **Prime pour l'installation d'un système photovoltaïque** **Formulaire de demande**

A compléter et à renvoyer ou remettre au Service de la Recette Communale, Grand Place 39 à 7090 BRAINE-LE-COMTE.

Nom, Prénom et adresse du demandeur : .....

.....

.....

N° de téléphone : .....

N° de compte où la prime doit être versée : .....

---

Pour toute information complémentaire sur la vérification technique de l'installation du système photovoltaïque, vous pouvez contacter le service environnement, Monsieur Guy GILQUIN au 067/874.880.

Pour toute information complémentaire sur l'octroi de la prime, vous pouvez contacter le service de la Recette Communale, Madame Carine VANACHTER au 067/874.862.